

Lydia Schneider Hausser  
Cheffe de groupe socialiste  
Parti Socialiste Genevois  
Rue des Voisins 34  
1205 Genève



C3472



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC:
06.05.2015	07-08-5-15
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	CEP
Objet:	TC 2252
Copie à:	

Genève, le 5 mai 2015

Grand Conseil de la  
République et canton  
de Genève  
Rue Hôtel-de-Ville 2  
CP 3970  
1211 Genève 3

Concerne : Commission enquête parlementaire - récusation de la députée socialiste  
Madame Isabelle Brunier

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Par respect pour les député-es du groupe Socialiste au Grand Conseil et plus particulièrement suite à ce qui a été publié dans la presse ou sur les réseaux sociaux au sujet de la récusation de Madame Isabelle Brunier, et en prenant en compte les règles de notre parlement, nous tenons à préciser les faits suivants.

Après le dépôt de la motion socialiste M 2212 en date du 3 juin 2014, et après plusieurs autres objets déposés, la motion M 2252 a convaincu une majorité du parlement de voter finalement et après un ultime amendement la constitution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP). Chaque parti a désigné ses titulaires et suppléants en vue de constituer cette commission.

En toute transparence, le groupe socialiste au Grand Conseil a entendu ses député-es intéressés par cette commission, en particulier au regard de leurs liens et de leur compatibilité par rapport aux événements tragiques et aux travaux à mener, et sur cette base les a désigné.

Les liens avec l'événement ont été exprimés par chacun : Monsieur Roger Deneys titulaire et Madame Lydia Schneider Hausser, suppléante n'en avaient aucun, de même pour le nouveau titulaire Monsieur Jean-Charles Rielle. Monsieur Christian Frey, de par son ancienne activité professionnelle, était et est membre de la même organisation professionnelle que la victime – l'AGPSY, association genevoise des psychologues, forte de 800 membres - mais ne connaissais pas la victime. Quant à notre collègue Madame Isabelle Brunier, elle nous a explicité ce qui figure à la page 10 du rapport « Chappuis »\* : sa nièce ayant fait un stage à la Pâquerette, avant la période du drame, est venue la voir suite aux événements car elle désirait témoigner et estimait que tous les gardiens affectés à cette unité devaient aussi être entendu et pas uniquement leur chef.

\*« Par ailleurs, Mme B. députée au Grand Conseil, suggéra l'audition de différents témoins : sa nièce, Mme D., qui fut stagiaire puis psychothérapeute remplaçante à La Pâquerette, l'ami de sa nièce, M. D., qui était gardien à La Pâquerette, ainsi qu'une ancienne stagiaire. », Rapport d'enquête sur le Centre de psychothérapie de La Pâquerette, Benoît Chappuis, 15 mai 2014, p. 10

Madame Isabelle Brunier s'est donc contentée de transmettre à qui de droit cette demande, soit aux deux experts chargés des enquêtes

Le groupe socialiste a estimé que la députée, Madame Isabelle Brunier, n'avait et n'a aucune incompatibilité car elle n'a eu et n'a actuellement « aucun fait en opportunité », aucun motif de bénéficier d'aucune retombée proche ou lointaine des conclusions que cette commission pourra élaborer et n'a aucun lien avec la famille de la victime, ni avec les instances dirigeantes en charge de la Pâquerette.

De ce fait, le groupe socialiste regrette vivement la récusation de sa députée que cela soit par rapport à sa capacité à être impartiale ou à sa neutralité dans les travaux.

Nous estimons que les motifs de la récusation de Madame Isabelle Brunier sont partiaux (car la capacité à l'objectivité d'autres membres de la CEP pourrait, au regard de cette récusation, être également mise en doute) et vraisemblablement aussi dictés par des considérations politiques.

Bien que nous regrettions vivement cette récusation, le groupe socialiste reste attaché, en absolue priorité, à ce que cette commission d'enquête fasse son travail et c'est la raison pour laquelle, hormis cette missive destinée à garantir l'honneur de nos député-e-s, nous n'irons pas plus avant dans une quelconque démarche face à la décision de la majorité des membres de la CEP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nos salutations distinguées.



Lydia Schneider Hausser  
Cheffe de groupe